



## DOSSIER PRESSE

### SOMMAIRE

« Les Fonds européens et les services  
aux personnes et aux entreprises en Basse-Normandie »

### Comité de suivi des Fonds européens

Jeudi 8 décembre 2011

- Invitation presse
- Programme
- Témoignages de bénéficiaires
- Visites de projets
- Les Fonds européens: à quoi ça sert?
- Le Comité de suivi: à quoi ça sert?





## **INVITATION PRESSE**

### **au Comité de suivi des Fonds Européens & aux visites de projets**

Didier LALLEMENT, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados et Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, ont le plaisir de vous inviter au Comité stratégique de suivi des Fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEP) qui se tiendra en présence des représentants de la Commission européenne, et au point presse.

**Jeudi 8 décembre 2011,  
au Centre des Congrès, avenue Albert Sorel à Caen**

**Comité de suivi de 9h00 à 12h00, point presse à 12h00.**

Ce Comité de suivi réunit les principaux acteurs régionaux des collectivités territoriales et du monde économique. Il sera l'occasion de faire un bilan de la gestion de ces fonds en Basse-Normandie, suivi d'une table ronde sur « les Fonds européens et les services aux personnes et aux entreprises en Basse-Normandie » avec la participation et le témoignage de cinq bénéficiaires locaux.

A la suite du comité, pour illustrer plus concrètement l'utilisation des Fonds européens, des visites de projets seront organisées pour les représentants de la Commission européenne. Elles auront lieu:

**le vendredi 9 décembre 2011, selon le programme joint.**

Contact presse :  
Préfecture de région Basse-Normandie :Stéphanie Boulent- tél :02 31



# PROGRAMME

## Comité stratégique de suivi des Fonds européens

Jeudi 8 décembre 2011

8h30 Accueil café

9h00 à 12h00 **Comité stratégique de suivi des Fonds européens**

\* Introduction par Didier Lallement, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados & par Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie .

\* Bilan d'étape sur le FSE (Fonds social européen), le FEADER (Fonds européen agricole de développement rural), le FEP (Fonds européen pour la pêche) et le FEDER (Fonds européen de développement régional).

- Avancement de la programmation
- Evaluation de l'utilisation des Fonds
- Révisions des programmes FSE et FEDER

### Les Fonds européens et les services aux personnes et aux entreprises en Basse-Normandie

\* Témoignages

- Mmes Gaëlle Avon, Ingénieur chercheur et Marie-Pierre Seznec responsable du département d'informations spécialisées à la Chambre de commerce et d'industrie Régionale de Basse-Normandie. Bénéficiaire du FEDER pour le projet Reach +.
- M. Christophe Eyraud, Directeur de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie. Bénéficiaire du FEDER pour le projet Procar.
- M. Emmanuel Hubert, Directeur de l'Institut Régional des Services A la Personne et mme Patricia NOAL, animatrice du GAL d'Alençon.. Bénéficiaire du FEADER pour le projet de maison domotique.
- M. Philippe RIO, Directeur de Thalazur. Bénéficiaire du FSE pour la formation des employés.
- M. Marc Delahaye, Directeur de la criée de Cherbourg. Bénéficiaire du FEP pour le port de pêche.

\* Conclusion: Didier Lallement, Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados et par Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie.

12h00 **Point presse**

### Visites de projets vendredi 9 décembre 2011

9h00 à 10h00 \* E-formation des assistant(te)s maternel(le)s. Hérouville Saint-Clair, 10-18 quartier du grand parc.

10h30 à 11h30 \* Pépinière d'entreprises Norlanda. Caen, 117 cours Cafarelli.

12h30 à 14h30 \* Espace de valorisation des métiers d'arts. Beuvron en Auge

#### Contact presse:

Préfecture de région Basse-Normandie: Charles Mathiaux - tél: 02 31 30 64 21



## TEMOIGNAGES DE BENEFICIAIRES

### Table ronde sur les services aux personnes et aux entreprises

Ces cinq témoins vont présenter leur expérience des Fonds européens lors du Comité de suivi des Fonds européens du jeudi 8 décembre 2011.

- La maison domotique exemplaire, soutenue par le FEADER (Fonds Européens Agricole de Développement Régional).
- Le port de pêche de Cherbourg, soutenu par le FEP (Fonds Européens de la Pêche)
- La formation des employés de la société Thalazur , soutenue par le FSE (Fonds Social Européen)
- Le programme de Compétitivité de l'automobile, soutenu par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- La prise en compte de la norme Reach +, soutenue par le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional).

## Maison domotique exemplaire

**Bénéficiaire :** Institut Régional des Services à la Personne (IRSAP)

**Mesure FEADER – LEADER 413 - 321 :** « Des services innovants au cœur d'une stratégie de recomposition territoriale »

**Coût total:** 700 000 €

**Autres co-financeurs :** Région 190 000 € - Etat 154 000 € -

IRSAP 174 000 € - CG 61 90 000 € - CCI 15 000 €

**Financement européen :** 77 000 € soit 11%

**Date de début :** décembre 2011 **Date de fin :** fin 2012



Dans les territoires ruraux, encore plus qu'ailleurs, la question de la prise en charge des personnes âgées est compliquée. Le manque de moyens, de professionnels et le souhait de continuer de vivre à domicile incite à trouver des solutions innovantes.

La maison domotique d'Alençon doit permettre le maintien à domicile des personnes âgées malgré le handicap. Cette maison est un projet expérimental et formateur. Treize organismes de formations du secteur l'utiliseront pour former leur personnel. Des portes ouvertes, des réunions et séminaires seront aussi organisés pour les professionnels du bâtiment, les services à la personnes et les particuliers.

Le soutien du FEADER est assuré par le biais du GAL LEADER du pays d'Alençon. Ce projet est aussi porté par l'institut régional des services à la personne (IRSAP), et il entre dans le cadre du pôle d'excellence rural (PER) labellisé en février 2011.

Contact :

Anne-Laure Gaston, chargée de mission à la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. Téléphone: 02 31 24 99 45

Intervenant:

Emmanuel Hubert, Directeur de l'IRSAP. Téléphone: 02 33 28 56 68

[www.irsap.fr](http://www.irsap.fr)

## Thalazur : formation des employés pendant la fermeture

**Bénéficiaire:** SAS HOTHAL, Thalazur Ouistreham

**Mesure 111 du FSE:** «Anticipation et prévention des mutations économiques»

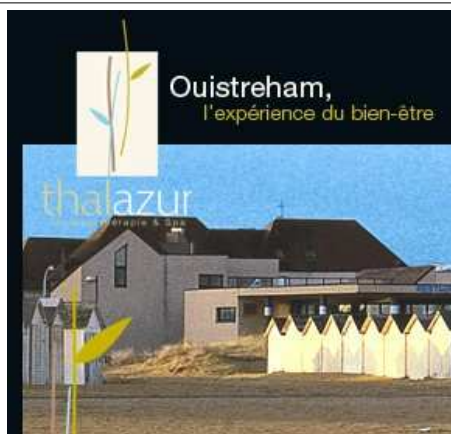
**Coût total:** 134 000 €

**Financement européen:** 26 000 € soit 19%

**Autres co-financeurs:** SAS HOTHAL 61 000 € -  
Fonds d'assurance formation 46 700 €

**Date de début:** novembre 2010

**Date de fin:** décembre 2011



L'entreprise SAS HOTHAL à Ouistreham a deux activités distinctes: l'hôtellerie-restauration et la thalassothérapie. Face à une baisse du chiffre d'affaires et des effectifs, une expertise globale a été réalisée:

- Sur les conditions d'exploitation et la mise aux normes des équipements,
- Sur l'attente des clientèles,
- Sur l'attente des salariés en matière de formation et d'évolution à leurs postes.

Les investissements et travaux qui en ont résulté ont nécessité la fermeture des établissements pendant 4 mois.

Dans un premier temps, l'entreprise s'est renseignée sur les mesures de chômage partiel et de formation pour ses employés. Elle a finalement été convaincue de tirer profit de cette période de non activité. Elle a établi un plan de formation permettant d'optimiser l'entrée sur le marché de leur nouvelles offres, au lieu de recourir aux mesures classiques des mutations économiques.

Le FSE a joué son effet levier en favorisant le dialogue social dans l'entreprise et en faisant participer les personnes les moins bénéficiaires de formation.

Des projets similaires dans d'autres entreprises du secteur hôtelier apparaissent avec le soutien des OPCA.

### Contact :

Eudes de Morel, Chef du service Fonds européens à la Direction des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi . Téléphone: 02 31 47 73 18

### Intervenant :

Philippe Rio, Directeur de Thalazur. Téléphone: 02 31 96 99 88

[www.ouistreham.thalazur.fr](http://www.ouistreham.thalazur.fr)

## Port de pêche de Cherbourg

**Bénéficiaire:** Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg Cotentin

**Mesure:** «3.3.a» et «3.9» du FEP pour le développement des ports de pêche

**Coût total:** 1 030 000 €

**Financement européen:** 315 000 € soit 31%

**Autres co-financeurs:**

Ports Normands Associés 86 300 €

Contrat de Projets Etat Région 25 700 € - CCI 54 300 €

**Centre  
de Marée**  
de Cherbourg-Cotentin



Les obligations réglementaires faites au secteur de la pêche dans le cadre de la politique commune des pêches ont été considérablement augmentées ces dernières années.

Les deux objectifs de l'équipement des ports de pêche sont:

- Améliorer les conditions de mise en marché tant pour les ports équipés de halles à marées que les autres (centres logistiques de débarque) ;
- Assurer les services portuaires à un coût économique.

La valorisation des produits de la mer est essentiellement dépendante des conditions de mise en marché, pour lesquelles les halles à marée remplissent des missions primordiales. Des ports de pêche équipés et offrant un service adapté permettent aussi aux professionnels de respecter leurs obligations déclaratives, de pesée et d'enregistrement.

Le projet d'équipement du port de pêche de Cherbourg comprend plusieurs aspects, des équipements mobiliers et immobiliers. Il s'agit d'abord de la mise en place d'un système de réfrigération de la halle à marée et l'installation de séparateurs climatiques et l'aménagement d'une vidéosurveillance contre les vols. Une borne de pesée avec bascule vient compléter l'équipement pour les professionnels. Enfin, la zone de stockage des fûts d'huile a été aménagée afin de protéger l'environnement.

Ce projet vise à réduire les coûts de fonctionnement des halles à marées tel que prescrit par le programme opérationnel du FEP et le plan régional d'équipement des ports de pêche.

Contact :

Jean-Luc Vinault, Chargé de mission agriculture, environnement et pêche. Téléphone: 02 31 30 62 16

Intervenant :

Marc Delahaye, Directeur de la criée pour la CCI de Cherbourg. Téléphone 02 33 88 69 00

## Programme de compétitivité de l'automobile en région : PROCAR

**Bénéficiaire : ARIA** : Association régionale de l'industrie automobile

**Mesure 131 du FEDER** : « Structuration des filières et des pôles »

**Coût total** : 1 029 000 €

**Financement européen** : 411 600 € soit 40 %

**Autres co-financeurs** : Région 221 600 € Etat 221 600 € Fonds privés 174 100 €

**Date de début** : avril 2009 **Date de fin** : décembre 2011



L'ARIA (Association Régionale de l'Industrie Automobile) a développé un plan triennal afin de soutenir les quelques 200 PME/PMI bas-normandes relevant du secteur automobile.

Quatre enjeux ont été identifiés pour la filière automobile en Basse-Normandie :

- maintenir une forte compétitivité par la maîtrise du « Qualité Coût Délai),
- développer l'innovation rentable,
- assurer une pérennité des savoir-faire et des compétences par un management efficace et par l'anticipation des mutations,
- acquérir une maîtrise des systèmes d'informations dans une logique d'entreprise étendue.

L'action collective PRO-CAR (PROgramme pour la Compétitivité de l'Automobile en Région), cofinancée par le FEDER, propose des actions élaborées à partir des besoins des entreprises et en lien avec les acteurs du développement économique.

L'association ARIA est chargée de réaliser la prospection des PME-PMI bas-normandes. L'identification de la stratégie de l'entreprise et des différents axes prioritaires permettra d'orienter l'entreprise vers un ou plusieurs modules en adéquation avec ses besoins. Dans chacun des modules, l'entreprise sera accompagnée pour définir un plan d'actions et sa réalisation par un consultant retenu sur une liste pré- établie par l'ARIA.

Les objectifs quantitatifs actuels estimés par l'ARIA pourraient être les suivants :

- 200 PME/PMI sensibilisées à l'action,
- 120 entreprises rencontrées,
- accompagnement d'une cinquantaine de projets, dans le cadre de l'audit stratégique
- 100% des projets accompagnés seront évalués en fin de programme (rédaction d'un rapport).

Contact :

Fabrice Saint, responsable du service Fonds structurels à la Région. Téléphone: 02 31 30 95 39

Intervenant :

Christophe EYRAUD, Directeur de l'ARIA BN. Téléphone: 02 31 53 34 40

## Reach +

**Bénéficiaire :** Chambre de commerce et d'industrie de région Basse-Normandie

**Mesure 141 du FEDER :** « Renforcement des dynamiques collectives pour le développement des entreprises »

**Coût total sur la période 2009-2011 :** 280 000 €

**Financement européen :** 128 000 € soit 45%

**Autres co-financeurs :** Etat 76 000 € - CCIR : 76 000€

**Date de début :** juillet 2009 **Date de fin :** décembre 2012



Reach + est un projet de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie. Cette action est un travail sur la norme européenne REACH qui porte sur les produits chimiques. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'action collective sur le guide « Reach : 30 réponses pour être conforme à la réglementation » tout en allant au-delà des obligations.

Les objectifs sont:

- Assister les PME sur la problématique d'approvisionnement en substances chimiques ;
- Inciter les PME Bas-Normandes à innover et à être compétitive en réduisant les substances nocives dans leurs process et produits;
- Inciter les entreprises à entamer une démarche d'Eco-innovation, sous l'angle des produits chimiques.

Le programme d'actions est:

- La formation et la sensibilisation à la réglementation;
- Le diagnostic pour l'entreprise et l'inventaire des substances;
- L'assistance à la substitution et aux recherches de solutions éco-innovantes.

A cette fin, une ingénieur chimiste a été recrutée en 2009.

Pour 2009 et 2010, 120 entreprises ont été sensibilisées, 20 ont bénéficié du diagnostic produits et 7 sont accompagnées dans un processus de substitution des produits chimiques qu'ils utilisent par de nouveaux produits, plus écologiques.

### Contact :

Charles Mathiaux, chargé de mission Europe à la Préfecture. Téléphone: 02 31 30 64 21

### Intervenant :

Gaëlle Avon, ingénieur chercheur du projet REACH + à la CCIR; Marie-Pierre Sezec, Responsable du département d'informations spécialisées à la CCIR. Téléphone: 02 31 54 40 40




## VISITES DE PROJETS

Trois bénéficiaires vont présenter leur expérience des Fonds européens lors de la visite de leur projets le vendredi 9 décembre, en présence de la Commission Européenne et des responsables locaux des Fonds européens.

- 9h00 à 10h00  
E-formation d'assistant(te) maternel(le)  
à l'EPN dans les locaux de l'association S3A, 10-18 quartier du grand parc, Hérouville Saint-Clair.
- 10h30 à 11h30  
Pépinière d'entreprises Norlanda  
au 117 cours Cafarelli à Caen
- 12h30 à 14h30 (*cocktail déjeunatoire*)  
Espace de valorisation des Métiers d'arts  
Ancienne école de Beuvron en Auge.

## Via-formation : assistant(e) maternel(le)

9h00 à 10h00, à Hérouville Saint-Clair, EPN dans les locaux de l'association S3A, 10-18 quartier du grand parc.

<p><b>Bénéficiaire :</b> Via Formation, organisme de formation professionnelle</p> <p><b>Mesure 2.2.1 du FSE :</b> « Politiques actives du marché du travail pour l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi »</p> <p><b>Coût total:</b> 39 600 €</p> <p><b>Financement européen :</b> 19 800 € soit 50%</p> <p><b>Autres co-financiers :</b> Région 19 800 €</p> <p><b>Date de début :</b> octobre 2011 <b>Date de fin :</b> février 2012</p>	
---	---

Via Formation existe depuis 15 ans. Construite sur des valeurs d'échange et de mutualisation, elle cherche à accompagner le développement des entreprises et des individus avec trois mots clés : Créativité, Réactivité et Qualité.

Le projet de formation d'assistant-e maternel-le / garde d'enfants à domicile a été élaborée en partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs (représentant des employeurs de salariés à domicile). Cette formation a la particularité de pouvoir être réalisée à 80% à distance. La formation est de 570 h (dont 100h de stage auprès d'assistant-es maternel-les).

Les 12 stagiaires se répartissent entre les 3 départements de Basse-Normandie (4 dans le Calvados, 4 dans la Manche et 4 dans l'Orne). Des regroupements se faisant à Caen tous les 15 jours. Les stagiaires peuvent suivre la formation soit de leur domicile, soit en allant dans un Espace Public Numérique labellisé.

La Région, avec le soutien du Fonds social européen, soutient cette offre de formation et a décidé d'investir dans la formation de 12 personnes. L'objectif est de permettre à des demandeurs d'emploi d'obtenir la validation par une certification professionnelle reconnue par la branche.

L'objectif est de faciliter l'accès à la formation qualifiante pour des personnes éloignées du centre de formation. Il s'agit également de développer une offre de formation innovante, qui permet entre autres de mettre en œuvre des formations sur des niches pour lesquelles les gisements d'emploi existent mais sont répartis sur l'ensemble du territoire régional.

### Contact :

Denis LÉBOUCHER, Directeur de la Direction de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage à la Région, Téléphone: 02 31 06 97 19

### Intervenant :

Gilles Lancellin, Directeur et Aude de Langenhagen, responsable pédagogique à via Formation, Téléphone: 02 43 75 65 85

[www.viaformation.fr](http://www.viaformation.fr)

## La pépinière d'entreprises Norlanda

10h30 à 11h30, à Norlanda, 117 cours Cafarelli à Caen

**Bénéficiaire :** Synergia, agence de développement économique de Caen la mer

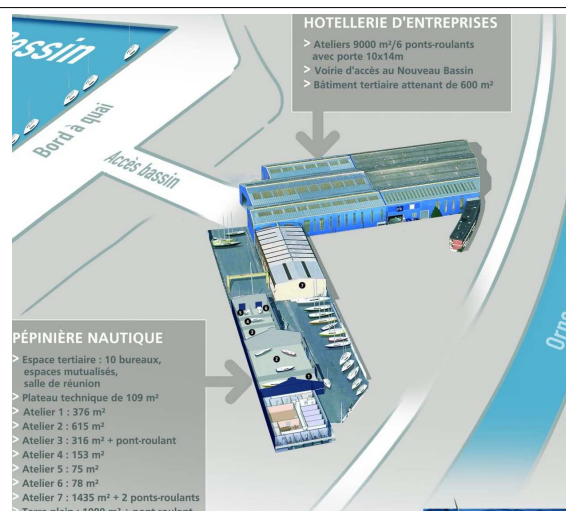
**Mesure 124 du FEDER :** « Accroître le recours aux dispositifs d'incubation et à la création d'entreprises innovantes »

**Coût total:** 583 000 €

**Financement européen :** 233 000€ soit 40%

**Autres co-financeurs :** CA Caen la Mer 213 600 € - Synergia 116 100 € - Etat 20 000 €

**Date de début :** janvier 2009 **Date de fin :** décembre 2012



Le projet concerne la création d'une pépinière d'entreprises sur le territoire de Caen la mer, au bord du canal de Caen. C'est un bâtiment qui offre un espace de bureaux et des locaux à de jeunes sociétés, sur une base temporaire. Associée à des services mutualisés et à un accompagnement des entrepreneurs, cette offre améliore leurs chances de succès.

Norlanda est dédiée aux entreprises de la filière nautique. L'offre comprend 1300 m<sup>2</sup> de bâtiments couverts. Elle se décompose en 7 ateliers, un plateau technique, 4 ponts roulants et un espace tertiaire de 10 bureaux et de lieux mutualisés.

La synergie née de la proximité de ces jeunes entreprises a permis un réel développement. Début 2010, le bilan était de 15 entreprises, 49 emplois et 7 millions d'euros de chiffre d'affaire.

### Contact :

Charles Mathiaux, Chargé de mission Europe à la préfecture, Téléphone: 02 31 30 64 21

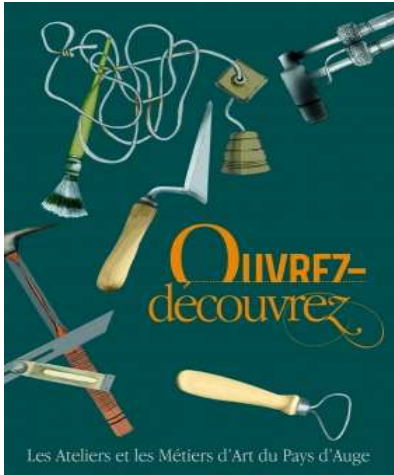
### Intervenant :

Nicolas Geray, Directeur des pépinières d'entreprises de Caen la mer, Téléphone: 02 31 46 73 79

[www.norlanda.fr](http://www.norlanda.fr)

## Création d'un espace de valorisation des métiers d'Art

12h30 à 14h30 (cocktail déjeunatoire), à l'ancienne école de Beuvron en Auge.

<p><b>Bénéficiaire:</b> Mairie de Beuvron en Auge</p> <p><b>Mesure 321-2 du FEADER :</b> «Soutien au développement de l'offre culturelle en milieu rural »</p> <p><b>Coût total:</b> 419 700 €</p> <p><b>Financement européen:</b> 40 000 € soit 10%</p> <p>Autres co-financeurs: Etat (PER) 215 500 € - CG 14 80 800 €</p> <p><b>Date de début :</b> fin 2009 <b>Date de fin :</b> janvier 2011</p>	
--	--

La commune de Beuvron en Auge, qui accueille la Porte Verte, relais de la « route du cidre en Pays d'Auge » dans le cadre du PER « Lait, Viande, Pomme, le Pays d'Auge par excellence », a souhaité poursuivre sur sa lancée. Il existait de nombreux ateliers de professionnels des métiers d'Arts mais pas de véritable politique culturelle.

La commune a, dans le prolongement du relais, réhabilité l'ancienne école en espace de valorisation des métiers d'art avec des ateliers dédiés aux professionnels et un espace d'exposition. Cet espace se veut un lieu de promotion, de diffusion, d'exposition, d'échanges et d'information auprès d'un public de professionnels, de locaux et de touristes. Il fait partie du PER « Métier d'art et patrimoine : transmission des savoir-faire en Pays d'Auge » labellisé en 2006.

Ce projet participe à la dynamique du territoire et entretient une culture de métier et un patrimoine vivant. Parallèlement à cette action, un répertoire de 70 professionnels, un événementiel itinérant, une signalétique commune aux professionnels et une coordination du réseau ont vu le jour.

### Contact :

Anne-Laure Gaston, chargée de mission à la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. Téléphone: 02 31 24 99 45

### Intervenant :

Michel Caffard, Maire de Beuvron en Auge, Téléphone: 02 31 79 23 31

[www.pays-auge.fr](http://www.pays-auge.fr)



## LES FONDS EUROPEENS:

### A quoi ça sert?

Les programmes européens 2007-2013 sont centrés sur 3 priorités :

- l'innovation et l'économie de la connaissance,
- la promotion de l'esprit d'entreprise
- la protection de l'environnement.

Ces 3 priorités sont les axes stratégiques. Ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs prioritaires définis aux niveaux européen et national, à savoir : « la compétitivité et l'attractivité des territoires », « le développement durable et la préservation de l'environnement » et « la cohésion sociale et territoriale ».

Un peu plus de **460 millions** de crédits communautaires, gérés dans quatre Fonds spécifiques, ont été attribués à la Basse-Normandie.

#### Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

**181 millions d'euros** pour mettre en œuvre la stratégie régionale en faveur de l'innovation, de la compétitivité des entreprises régionales, de la protection de l'environnement et de la cohésion des territoires.

La stratégie se décline en quatre grandes priorités:

1. Développer le potentiel régional d'innovation
2. Développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la compétitivité de l'économie et des territoires
3. Agir en faveur de l'attractivité et de la cohésion des territoires.
4. Renforcer l'attractivité de la région en préservant son environnement

#### Le Fonds Social Européen

**102 millions d'euros** pour soutenir des projets dans les domaines de l'anticipation des mutations économiques, de l'amélioration des compétences, de l'insertion sociale et de la lutte contre les discriminations.

Quatre axes ont été retenus :

1. Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques
2. Développer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi
3. Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'insertion des personnes en difficulté et lutter contre les discriminations
4. Investir dans le capital en soutenant les innovations et les adaptations pédagogiques et en développant les initiatives locales pour l'emploi et l'insertion sociale et en particulier celles des porteurs de projets associatifs.

## Le FEADER, Fonds Européen Agricole de Développement Rural

**169 Millions d'euros du FEADER\*** pour la région dont une enveloppe de **80 Millions d'euros** gérés régionalement. Le FEADER est destiné à la mise en œuvre de 4 axes visant :

1. la compétitivité des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire en s'appuyant sur la restructuration, le développement et l'innovation (axe 1 – 62M€) ;
2. la protection de l'environnement et de l'espace rural en s'appuyant sur la gestion des terres agricoles et boisées (axe 2 – 45M€) ;
3. l'attractivité économique en zone rurale (axe 3 – 87M€) ;
4. Les stratégies locales de développement dans le cadre du programme *Leader* (axe 4 13,88M€).

\* 80 millions de volet régional, 52 millions de socle national et 36 millions de stock des programmes précédents.

## Le Fonds européen pour la pêche (FEP)

Pour la période 2007-2013, la France va bénéficier de **181 millions d'euros** du FEP dont **7,5 millions d'euros** seront gérés directement en Basse-Normandie.

Les principaux objectifs du FEP sont :

1. promouvoir des méthodes de pêche et de production respectueuses de l'environnement
2. de renforcer la compétitivité et la viabilité des opérateurs du secteur
3. apporter un soutien adéquat aux personnes employées dans le secteur.

### Situation des Fonds européens en Basse-Normandie au 1 décembre 2011

		Montant de la maquette régionale	Montant de la programmation	Montant des paiements	Evolution de la programmation (depuis le 1er janvier 2011)
FEDER		181 354 410 €	88 677 571 €	32 115 327 €	22 616 060,00 €
FSE		101 544 319 €	67 393 266 €	22 771 885 €	10 224 470,00 €
FEADER	Volet régional	82 563 962 €	39 471 625 €	17 652 204 €	11 455 508,00 €
	Socle national	52 854 510 €	42 660 201 €	24 639 191 €	366 191,00 €
	Total *	135 418 472 €	82 131 826 €	42 291 395 €	19 021 699,00 €
FEP	Volet régional	8 771 379 €			
	Socle national	4 957 936 €	4 620 023 €		
	Total	13 729 315 €	7 905 245 €	5 398 911 €	2 253 492,00 €
Total	432 452 475 €	246 107 907 €	102 577 518 €	54 115 29,00 €	

\* 37 millions de stock des programmes précédents en plus

### Contact presse :

Préfecture de région Basse-Normandie : Charles Mathiaux - tél : 02 31 30 64 21



## LE COMITE DE SUIVI:

### A quoi ça sert ?

Le comité de suivi plurifonds a été mis en place en Basse-Normandie afin d'assurer la cohérence et à la complémentarité des quatre fonds européens gérés en région (FEDER, FSE, FEADER et FEP).

#### Le rôle du comité régional de suivi commun

Chaque réunion du comité est l'occasion d'éclairer une thématique stratégique particulière avec des exemples concrets. Ce comité a retenu le thème «L'Europe et l'agro-alimentaire en Basse-Normandie ».

Ce comité doit permettre de présenter aux partenaires concernés par la mise en œuvre des programmes européens une vision synthétique de l'intervention de ces fonds s'inscrivant dans des stratégies de développement partagées.

C'est également un lieu de débat sur la complémentarité et les lignes de partage entre les fonds permettant de définir les orientations quant au choix des financements les plus adéquats.

Il est aussi destiné à mettre en lumière les approches innovantes et à identifier des bonnes pratiques notamment en terme de partenariat et d'actions mises en œuvre.

Il est informé de l'état d'avancement des projets et de l'évaluation des programmes.

#### Sa composition

Le Comité régional de suivi des fonds européens est co-présidé par le Préfet de région ou son représentant et le Président du Conseil Régional ou son représentant<sup>[1]</sup>. La Commission européenne participe aux travaux du comité de suivi.

Le comité est composé des membres suivants :

- Les services de l'Etat, les collectivités locales, les services gestionnaires des Fonds, la Commission européenne ;
- les élus, les représentants du monde socio-économique et de la société civile (associations, syndicats...)

Pour ce Comité commun du 4 février, des porteurs de projets et des bénéficiaires potentiels sur le thème de l'Europe et l'agro-alimentaire bas normand ont aussi été conviés.

<sup>[1]</sup> Circulaire PM du 13/04/2007

Contact presse :

Préfecture de région Basse-Normandie : Charles Mathiaux - tél : 02 31 30 64 21